

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Juin 2017**

---

**Nombre de conseillers**

En exercice : **15**

Présents : **14**

Votants : **14**

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-deux juin**, à dix-neuf heures quinze minutes,  
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,  
Date de convocation du Conseil Municipal : **15/06/2017**

**Etaient présents** : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,  
M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mme Karen VICK, Mme Sandrine VERGNAC,  
Mme Joëlle LEBERON, Mme Céline SENDRON-GUERIN, Mme Gaëlle BEYLAT-BROUSSE, Mme Isabelle  
BERTOUNESQUE, M. Heinrich BLESSING, M. Jean-Noël BERTIN, M. Aurélien PROUILLAC.

**Excusée** : Mme Joëlle LEBERON a donné pouvoir à Mme Chrystelle BEAUMAIN.  
Arrivée de Madame Joëlle LEBERON à 20 h 15.

**Absente** : Mme Valérie PASERO-MARIA

**Secrétaire de séance** : Mme Céline SENDRON-GUERIN

19 H 15 : Lecture et approbation à l'unanimité des précédents comptes-rendus du conseil municipal  
(séances du 5 et 14 avril 2017).

**ORDRE DU JOUR** :

1. Présentation du Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
2. Fixation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017-2018
3. Décision modificative budgétaire : fonds de concours ALSH erreur d'imputation budgétaire / exc 2015
4. Vacance d'emploi suite à départ retraite, recrutement au 01/09/2017
5. Vente terrain cadastré section AB n° 373 à l'Association Diocésaine de Périgueux
6. Point sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire : consultation maîtrise d'œuvre en cours
7. Sinistre tempête du 13/02/2017 : rapport expert et indemnisation assurance Groupama sur toiture tribune stade
8. Organisation Rentrée scolaire 2017-2018 (réflexion sur les TAPS)
9. Recensement de population janvier-février 2018
10. Questions diverses

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour la présentation du rapport annuel 2016 sur la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS.

Adopté à l'unanimité.

**1. A - PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**N° 2017-56**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Il présente ce rapport à l'assemblée délibérante. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2016. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Le rapport 2016 est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public et sur le site de la commune : [www.sigoules.fr](http://www.sigoules.fr)

**1. B - PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS**

**N° 2017-57**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**2. FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2017-2018**

**N° 2017-58**

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du restaurant scolaire et les tarifs de l'année 2016-2017 : des abonnements mensuels sont proposés pour les enfants qui prennent journalièrement leurs repas. Il indique que l'année scolaire 2017-2018 débutera le 4 septembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix POUR, 2 voix CONTRE),  
Considérant la volonté de la collectivité à employer dans la confection des repas davantage de produits bio,**

- Décide une hausse de 1% sur les repas enfants et adultes,
- Décide d'appliquer pour l'année scolaire 2017-2018 ; les tarifs ci-après votés :

Année Scolaire 2016-2017	Tarifs occasionnels	Tarifs abonnement
Maternelle	2,63 €	32,12 €
Primaire	2,97 €	35,64 €
Adulte	4,82 €	59,89 €

### Rappel règlement :

- Le choix entre règlement « abonnement » ou « occasionnel » est décidé en août par les parents pour toute l'année scolaire, ainsi que le choix du paiement par prélèvement automatique.
- Une minoration de 10 % est appliquée sur les abonnements pour les familles nombreuses (3 enfants et plus scolarisés à l'école de Sigoulès).
- Déduction sur justificatif (certificat médical) à partir de 3 jours d'absence consécutifs et par enfant.

Arrivée de Madame Joëlle LEBERON à 20 h 15.

### 3. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

#### 1°) Décision modificative n°1 budget général

N° 2017-59

Suite à une mauvaise imputation budgétaire en 2015 du fonds de concours versé à la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès pour la construction de l'accueil des loisirs sans hébergement, il y a lieu de passer des écritures rectificatives qui nécessite une ouverture de crédits, afin d'amortir la totalité du fonds de concours sur un seul et même article budgétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- D'ouvrir les crédits aux articles ci-après du **budget général de l'exercice 2017** :

Objet de la DM : **Ecritures rectificatives de 2015 mauvaise imputation budgétaire du fonds de concours ALSH**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : CONSTRUCTION ALSH PAR LA CCCS</b>		22 000.00		22 000.00
Bâtiments et installations			204112 35	22 000.00
Bâtiments et installations	2041512 35	22 000.00		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>22 000.00</b>		<b>22 000.00</b>

Adopté à l'unanimité.

#### 2°) Décision modificative n°2 budget général

N° 2017-60

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il doit procéder à un remboursement de taxe d'aménagement perçue suite à l'annulation d'un permis de construire et propose

- D'ouvrir les crédits aux articles ci-après du **budget général de l'exercice 2017** :

Objet de la DM : **Remboursement taxe d'aménagement suite à annulation de PC**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Virement à la section d'investissement	023	1 000.00		
Autres taxes diverses			7388	1 000.00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 000.00</b>		<b>1 000.00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 000.00</b>		<b>1 000.00</b>
Virement de la section de fonctionnement			021 0001	1 000.00
Taxe d'aménagement	10226 0001	1 000.00		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>1 000.00</b>		<b>1 000.00</b>

Adopté à l'unanimité.

**1°) vacance d'emploi suite à départ retraite**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ d'un agent à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2017. L'agent concerné occupe le poste d'ATSEM à l'école pour une durée hebdomadaire annualisée de 25 heures.

Une offre d'emploi est lancée depuis le 08/06/2017 sous le n° 02417062091 sur le site *emploi-territorial.fr*

Intitulé du poste : ATSEM et direction des temps périscolaires

Le poste vacant se trouve être sur le grade d'adjoint technique territorial.

Considérant les missions du poste, il est préférable de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste au grade d'adjoint technique territorial et en créant un poste d'adjoint d'animation territorial.

De plus, des missions nouvelles sont demandées sur ce poste, (direction des temps périscolaires, gestion régie garderie périscolaire...), le nombre d'heures hebdomadaires doit être augmenté.

Monsieur le Maire propose de passer ce poste à 28 h/hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité.

**2°) Offre d'emploi à compter du 01/09/2017 aide cantinière, agent d'entretien, animation atelier périscolaire**

Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Durée hebdomadaire : 31 h 59

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un CDD prendra fin le 01/09/2017 pour les missions d'aide cantinière, d'entretien et d'animation d'atelier périscolaire.

Il y a lieu de lancer une offre d'emploi sur le site *emploi-territorial.fr* (au minimum 2 mois avant la date de recrutement).

Adopté à l'unanimité.

**5. VENTE TERRAIN AB 373 A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE PERIGUEUX****N° 2017-62**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision en date du 5 avril 2017 de vendre le terrain, sis 29 rue de la Mayade, cadastré section AB n° 373 d'une superficie de 660 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 660 €, à l'Association Diocésaine de Périgueux qui a fait connaître son intention de l'acquérir.

En effet, sur ce terrain y est implantée une salle paroissiale. Ceci permettant à la Paroisse St Martin des Vignes d'investir les lieux pour la mise en valeur de l'environnement et de la salle en elle-même qui commence à dater un peu, et dont il faut améliorer aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Par courrier du 24/05/2017, l'Association Diocésaine de Périgueux a donné son accord sur le prix de la vente (660 €). Celle-ci s'engage à prendre en charge les frais d'enregistrement notarié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne son accord définitif de vente du terrain au prix forfaitaire de 660 € à l'Association Diocésaine de Périgueux ;
- Autorise Monsieur le Maire à contacter Me Jean-Michel MONTEIL de la SCP NOTAIRES ASSOCIES de Bergerac pour la rédaction de l'acte notarié,
- Autorise Monsieur le Maire (ou en cas d'empêchement son 1<sup>er</sup> adjoint Jean-Louis DESSALLES) à signer tous les documents se référant à ce dossier (acte de vente).

## **6. POINT SUR LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE** **CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE EN COURS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation pour maîtrise d'œuvre a été lancée le 24 mai 2017.

**DESCRIPTION** Il s'agit d'un MAPA restreint organisé conformément aux dispositions des articles 27 et 90 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Une prestation de type intention architecturale sera demandée en phase offre aux 3 ou 4 candidats sélectionnés. Cette remise de prestation sera indemnisée.

Le montant de cette indemnisation sera de 1500,00 € HT (1800,00 € TTC) pour chaque candidat ayant remis des prestations complètes et conformes au règlement de la consultation (disponible en phase offre).

- **1ère phase « Candidatures »** : les candidats remettent leur candidature et sont sélectionnés en fonction de l'appréciation de leurs motivations, compétences, références et moyens.

- **2ème phase « Offres »** : suite à l'analyse des candidatures, les 3 ou 4 candidats sélectionnés remettent leurs offres et leurs prestations (sous forme d'intentions architecturales).

Le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 715 000,00 euros HT : 590 000 € HT pour les travaux de construction du bâtiment et 125 000 € HT pour les travaux d'aménagement des abords, accès et stationnement.

Durée du marché ou délai d'exécution : 20 mois à compter de la notification du marché (phase conception et réalisation des travaux) : 8 mois pour la réalisation des études (dont phase consultation des entreprises) et 10 mois pour la réalisation des travaux (dont période de préparation).

Date prévisionnelle de commencement des études : septembre 2017

Date prévisionnelle de commencement des travaux : avril 2018

Caractéristiques principales :

Afin d'étoffer l'offre de service aux administrés, la commune de Sigoulès a décidé de construire une maison de santé pluridisciplinaire. Cet établissement permettra aux praticiens déjà présents sur le secteur (médecins, infirmiers, dentiste, psychologue ...) d'exercer dans de parfaites conditions, tout en mutualisant une partie des locaux. Ce nouvel équipement sera conçu comme une structure médicale performante et de proximité, permettant de faciliter l'accès aux soins. Sa localisation lui permettra d'avoir un rayonnement dépassant les contours de la commune, à l'échelle de tout ce bassin de vie constitué par la rive gauche de la Dordogne, et jusqu'aux frontières avec le Lot-et-Garonne.

Le projet comprend la construction de locaux représentant une surface utile totale d'environ 395 m<sup>2</sup>, sur un terrain dont la surface totale est égale à 1 536 m<sup>2</sup>. L'aménagement des abords extérieurs (accès, places de parking, cheminements piétons, espaces verts) représente environ 500m<sup>2</sup>.

Pour la 1<sup>ère</sup> phase « candidatures », 8 candidats ont répondu.

## **7. SINISTRE TEMPÊTE DU 13 FEVRIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre tempête du 13 février 2017.

Une partie de la toiture des tribunes du stade avait été arrachée par le vent et des morceaux de plaque avaient atterris sur la voiture d'un agent.

Les plaques de toiture sont amiantées, il est donc nécessaire d'enlever l'ensemble des plaques, de les traiter, et de recouvrir avec d'autres matériaux ne contenant pas d'amiante.

L'expert a rendu son rapport à l'assurance Groupama.

La dépense de remise en état s'élève comme suit : 21 484,42 € TTC.

**L'indemnisation de l'assurance Groupama s'élève à : 5 744,09 € TTC**

**Reste à charge de la commune : 15 740,33 € (21 484,42 € - 5 744,09 €)**

Les frais annexes sont limités à 10 % du montant des dommages, soit 903,17 €.

A titre dérogatoire, une indemnité supplémentaire liée aux frais de désamiantage est accordée à raison de 20 € par m<sup>2</sup> sinistré.

Groupama se rapproche de l'expert pour obtenir un chiffrage exact.

Une indemnisation complémentaire est donc attendue.

## **8. RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018**

### **1 - Ateliers périscolaires TAPS**

La préparation éventuelle pour 4 jours ½ est déjà programmée et se fera selon les décrets à venir. Sinon passage à 4 jours sans atelier TAP.

### **2 - Départ de M. Emmanuel SAGOT, changement de direction**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de M. SAGOT à la rentrée prochaine et suggère d'organiser un pot de départ.

L'association Ensemble pour l'Ecole prévoit de lui offrir un cadeau qui lui sera remis lors de la fête de l'école.

## **9. RECENSEMENT DE POPULATION 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de population aura lieu pour notre commune **en 2018, du 18 janvier au 17 février inclus**. Il indique quelques principales informations.

A partir d'octobre, commencera un travail préparatoire.

Doivent être nommés les différents acteurs du recensement :

- l'INSEE va nommer début octobre le superviseur pour notre commune
- l'INSEE fera connaître courant octobre le montant de la dotation de l'Etat pour le recensement de population qui devra être inscrite au budget 2018.
- l'INSEE va recenser les communautés de notre commune (internats, maisons de retraite, etc.) avec l'aide des services de la Mairie (liste à viser et à retourner avant le 30 juin 2017). Pour Sigoulès, il y a 3 communautés : ORPEA Les Pergolas, LEAP et COLLEGE NOTRE DAME et IFAAC le Cluzeau, Gendarmerie
- l'INSEE va communiquer plusieurs informations concernant notre commune afin de faciliter nos échanges pendant la période de recensement. Une application informatique (OMER) est mise à disposition du coordonnateur communal.
- le Maire doit nommer par arrêté municipal le coordonnateur communal (*Secrétaire Générale de la Mairie*) : charge de travail estimée à 12 jours (commune de – 1 000 habitants) 19 jours (commune de + 1 000 habitants). Une journée de formation est prévue dans le courant du

4ème trimestre 2017. **Population légale de Sigoulès au 01.01.2017** : municipale 944 hab. comptée à part : 209 hab. totale : **1 153 habitants**.

- le coordonnateur communal devra travailler sur le découpage du territoire de la commune qui sera validé par le superviseur. Chaque secteur sera attribué à un agent recenseur. (En 2013, 2 secteurs et 2 agents).
- le Maire doit nommer par arrêté municipal les agents recenseurs qui peuvent être des agents communaux.

Les agents recenseurs doivent faire preuve de qualités essentielles : disponibilité, courtoisie, rigueur, ténacité et soin. Seuil à respecter par agent : 250 logements.

Tous les imprimés de collecte du recensement devront être adressés à l'INSEE avant le 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette année les habitants auront la possibilité de répondre aux questionnaires "recensement de population" en ligne. L'agent recenseur continue de passer chez les habitants. Une visite est toujours nécessaire pour distribuer les notices avec les codes personnels pour se connecter.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Réponse DEXIA FLOBAIL à la demande de PANNEAUX CONCEPT**

La société PANNEAUX CONCEPT avait sollicité la commune pour le financement par moitié de la réalisation d'une clôture mitoyenne entre son bâtiment et celui occupé par la société VCN.

La commune avait répondu qu'elle n'était pas propriétaire compte tenu du contrat de crédit-bail immobilier datant du 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2006.

De ce fait la société PANNEAUX CONCEPT, sur nos conseils, s'est adressé à DEXIA FLOBAIL.

Par courrier du 4 mai 2017, Dexia Flobail fait savoir à la commune que dans le cadre du contrat de crédit-bail, le crédit-bailleur a pour seule obligation de financer puis de louer le bien convenu avec le crédit-preneur, ce dernier ayant la charge de le construire (ou le faire construire), de l'entretenir, de l'assurer...

En conséquence, tout nouvel ouvrage, comme par exemple une clôture, ne peut être réalisé que par le crédit-preneur à ses frais et risques exclusifs, voire le cas échéant partagés avec la société PANNEAUX CONCEPT, avec l'accord préalable du crédit-bailleur.

En conséquence, DEXIA FLOBAIL n'a pas à financer l'éventuelle clôture mitoyenne dont la réalisation serait décidée et il appartient à la Commune, en sa qualité de propriétaire de la parcelle, de répondre de façon appropriée à la demande de la société Panneaux Concept.

Dans l'hypothèse où la commune ne souhaiterait pas participer au financement de cette clôture, la société PANNEAUX CONCEPT peut réaliser la clôture à l'intérieur des limites de sa propriété -et non en mitoyenneté- et sous réserve du respect des règles d'urbanisme, ou du cahier des charges et du règlement du lotissement créé par la Commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur la demande de Panneaux Concept.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de participer financièrement à la réalisation de la clôture mitoyenne à hauteur de 1 000 € TTC maximum.

### **2. Association ZOOM RADIO : demande de subvention**

L'Association ZOOM RADIO s'emploie à diffuser en FM depuis plus de 10 ans, les actualités du monde associatif de la Dordogne. ZOOM RADIO est basée à Saint-Astier.

ZOOM RADIO dispose de 5 fréquences : en Ribéracois, Périgueux, Bergerac, le canton Vernois, Rouffignac-Saint-Cernin de Reilhac.

L'Association sollicite une petite subvention de 50 € par an pour maintenir la gratuité auprès des associations, et encourager les associations de la commune à la contacter qui pourront bénéficier de la gratuité si subvention allouée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention à cette association.

### **3. APPEL AUX MAIRES : COLLECTIF NATIONAL POSTE**

La direction de la Poste veut fermer de nombreux bureaux de poste, notamment dans les grandes villes. C'est l'esprit du nouveau contrat de présence postale signé entre la Poste, le gouvernement et l'AMF. L'action menée auprès de l'AMF, les délibérations de dizaines de communes, ont permis de préserver l'accord préalable et l'avis des maires avant toute fermeture.

Une action nationale a eu lieu du 1er au 10 juin 2017.

Lorsque la Poste envisage la fermeture d'un bureau de poste, elle commence par réduire ses horaires, ou à désorganiser certains services lors de réorganisations. Cela a comme conséquence des baisses de fréquentation qui servent de prétexte à des fermetures.

La lutte conjointe des élus, des usagers, des personnels contre la fermeture des bureaux de poste est une action de salut public et de défense de l'intérêt général. C'est également défendre une certaine idée de l'aménagement du territoire et le tissu économique local : la présence de service public est la première raison de l'implantation des entreprises.

Site du collectif : [collectifposte.org](http://collectifposte.org)

### **4. Réfection parking devant l'église St Jacques**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis de travaux pour la réfection du parking de l'église St Jacques dans le bourg de Sigoulès.

Le devis s'élève à 11 982,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entreprendre pour le moment les travaux d'une réfection sommaire. Devis à revoir.

### **5. Plantations d'arbres**

Monsieur SPADOTTO informe l'assemblée qu'il a demandé plusieurs devis d'achat et de plantation d'arbres pour agrémenter le tour du petit lac « Fon de la May » où seront aménagés le parcours de santé (jeux) et le parcours VTT.

Une décision sera prise au prochain conseil.

### **6. Problématique des arriérés des congés annuels des agents**

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée la problématique que génère les arriérés des congés annuels et des heures de récupération non pris dans le courant de l'année civile.

Autre problématique : fin contrat de travail (06/07/17) emploi d'avenir, non reconductible en contrat aidé. Monsieur le Maire propose de recruter une personne pour 3 semaines en juillet afin d'aider l'équipe technique.

Le conseil municipal décide de donner plein pouvoir à Monsieur le Maire.

### **7. Préparation 13 juillet**

Répartition des tâches entre conseillers.

Un encart publicitaire a été inséré dans le bulletin municipal et des affiches vont être faites pour être posées aux entrées du village (panneaux d'agglomération).

### **8. Préparation foire aux vins**

Compte tenu de la veille VIGIPIRATE ATTENTATS, les normes de sécurité pour les animations accueillant plus de 1 500 personnes, sont renforcées.

Monsieur le Maire informe, que suite à une réunion avec Madame la Sous-Préfète et les membres du Comité de la Foire aux vins, la commune participera au titre de la protection civile à hauteur de 1 767,20 € TTC.

#### **9. Voirie : demande d'un miroir**

Monsieur le Maire informe de la demande de plusieurs administrés pour la pose d'un miroir à la sortie de l'Allée des Charmilles (face du stade). Une étude est en cours auprès des services de la CAB.

#### **10. Transport CAB**

Information est donnée à l'assemblée sur la mise en service d'un transport en bus par la CAB auprès des administrés.

Après implantation du panneau et mise en service de la ligne, les administrés pourront utiliser le moyen de transport :

- Sur réservation : la ligne comprend les communes de :  
Mescoules (7h30), Sigoulès (7h40), Cunèges, Pomport → direction Bergerac Centre-ville
- Mercredi matin et samedi matin : départ Sigoulès 7 h 40  
Retour départ gare SNCF Bergerac 12 h

Ticket individuel dans le bus : 1,10 € / trajet

Ticket carnet de 10 en point de vente : 7,10 € les 10 tickets.

\*Si une seule personne réserve 1 mercredi, alors sous-traitance « Taxi ».

#### **11. Spectacles Ecole**

Monsieur le Maire communique l'invitation de Mme PEDRENO à la représentation du spectacle classe CP/CE1 fruit de leur travail avec l'EHPAD, le dimanche 25 juin à 15 h à la salle des fêtes de Sigoulès.

Monsieur le Maire communique l'invitation de l'Association Ensemble pour l'Ecole au spectacle de fin d'année préparé par les élèves le vendredi 30 juin 2017 à partir de 19h30 sur le stade de foot de Sigoulès, ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

\*Repas du soir : pensez à vous inscrire si vous souhaitez y participez.

Le lendemain, samedi 1<sup>er</sup> juillet, kermesse de l'Ecole.

#### **12. Tennis Club Sud Bergeracois**

Invitation pour le 10<sup>e</sup> tournoi adultes, finale le dimanche 2 juillet à St Laurent des Vignes.

La séance est levée à 21 h 40.

**Conseil Municipal 22/06/2017 - Signatures :**

<b>M. Patrick CONSOLI, maire</b>	<b>Mme Karen VICK</b>	<b>Mme Isabelle BERTOUNESQUE</b>
<b>M. Jean-Louis DESSALLES, 1<sup>er</sup> adjoint au maire</b>	<b>Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT</b>	<b>M. Heinrich BLESSING</b>
<b>Mme Chrystelle BEAUMAIN, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire</b>	<b>Mme Sandrine VERGNAC</b>	<b>Mme Valérie PASERO-MARIA</b> Absente
<b>M. Norbert AUVRAY, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire</b>	<b>Mme Céline SENDRON-GUÉRIN</b>	<b>M. Jean-Noël BERTIN</b>
<b>M. Yves SPADOTTO, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire</b>	<b>Mme Joëlle LEBERON</b>	<b>M. Aurélien PROUILLAC</b>